

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 juin 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet urbain des Minguettes à Vénissieux, est prévue la requalification des espaces extérieurs du quartier Montchaud. Un premier secteur, situé au nord du boulevard Lénine, est actuellement en cours de traitement. Par délibération du conseil de communauté en date du 27 janvier 1997, vous avez approuvé le principe de poursuivre cette requalification dans le secteur sud du boulevard Lénine, à la suite de la réhabilitation des tours n° 23, 25 et 27, propriétés de l'OPAC du Rhône, selon les objectifs suivants :

- assurer le désenclavement des tours par la création de rues à la place des impasses actuelles,
- permettre la création et l'amélioration de cheminements piétonniers en liaison avec le parc urbain des Minguettes, les équipements et les commerces de proximité,
- définir clairement les aires de stationnement des véhicules, les espaces privatifs résidentiels et les espaces publics,
- prendre en compte l'implantation d'activités nouvelles en transformation d'usage ou en création de locaux en pied de tour.

Pour mener à bien ce projet, un marché de maîtrise d'œuvre serait confié à un paysagiste ou à un architecte associé à un bureau d'études. Afin de permettre ce choix, la commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé le 24 décembre 1996 à l'organisation d'une consultation selon la procédure de l'article 314 bis du code des marchés publics.

La commission composée comme un jury, réunie le 3 juin 1997, a émis un avis favorable pour confier le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet ILEX, associé au bureau d'études technique Jean-Louis Roux, pour un montant de 870 646,76 F HT, soit 1 050 000 F TTC.

Une subvention de l'Etat d'un montant de 300 000 F est attendue pour cette mission.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 9 000 000 F HT, soit 10 854 000 F TTC ;

**B - Propose** d'approuver la proposition de la commission composée comme un jury, de confier le marché de maîtrise d'œuvre au groupement composé du cabinet ILEX et du bureau d'études Jean-Louis Roux pour un montant de 870 646,76 F HT, soit 1 050 000 F TTC, de l'autoriser à signer ledit marché ainsi qu'à solliciter de l'Etat la subvention au taux maximum possible attendue pour cette mission, enfin de fixer l'imputation de la dépense et l'inscription de la recette ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération en date du 27 janvier 1997 ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres en date du 24 décembre 1996 ;

Vu l'avis favorable de la commission composée comme un jury en date du 3 juin 1997 ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la proposition de la commission composée comme un jury et confie le marché de maîtrise d'œuvre au groupement composé du cabinet ILEX et du bureau d'études Jean-Louis Roux pour un montant de 870 646,76 F HT, soit 1 050 000 F TTC.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

a) - signer ledit marché,

b) - solliciter de l'Etat la subvention au taux maximum possible attendue pour cette mission.

**3° - La dépense** sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1997 et suivants - compte 231 510 - fonction 66 - opération 61.

**4° - La recette** attendue sera inscrite et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1997 et suivants - compte 138 100 - fonction 66 - opération 61.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,